

Assemblée générale de l'ARBV du 16 mai 2024

jeudi 16 mai 2024 • 18:45 - 19:20 | Salle informatique, Centre Sous-Bosset, Granges-Marnand | 6.03 AG ARBV

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président de séance

Mme Losey Mosimann, Secrétaire régionale, ouvre l'Assemblée générale en saluant les membres de l'ARBV ainsi que les invités. Elle excuse l'absence de M. Küng, Président de l'ARBV. Afin de présider cette assemblée, M. Givel, Syndic de Corcelles-près-Payerne et membre du Comité de l'ARBV officiera en tant que Président de séance.

M. Givel remercie la Commune de Valbroye pour la mise à disposition de la salle. L'Assemblée générale a été convoquée en date du 25 avril 2024 par courriel électronique. 32 voix ont été distribuées, 18 communes sont présentes. La majorité est à 17 voix.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président de séance déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour.

2 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 novembre 2023

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé, avec une abstention et avec remerciements à son auteure, Mme Aurélie Egger.

3 Messages du Président de l'ARBV par le Président de séance et de la Secrétaire Régionale

M. Daniel Givel met en avant certains thèmes qui ont particulièrement suscité l'intérêt des membres du Comité directeur de l'ARBV.

En 2023, le Comité de l'ARBV s'est réuni à 5 reprises, il s'est attelé aux différentes tâches relatives au fonctionnement de l'association et il a également abordé différents thèmes, dont la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui a été le sujet de nombreuses discussions ainsi que son impact sur les communes du district de la Broye-Vully. Suite à la consultation publique qui s'est tenue du 9 mai au 15 juillet 2023, le dossier a été transmis au Grand Conseil en octobre 2023 et l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues est prévue pour 2025.

Les 2 représentants des milieux économiques qui siègent au sein du comité ont également relayé les préoccupations des entreprises qui ont vécu une situation économique difficile. En effet, malgré des chiffres d'affaires satisfaisants, les volumes de production ont diminué en raison de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie. Le recrutement était également une problématique partagée des milieux économiques pour qui, la formation est un enjeu majeur.

L'année dernière, nous avons eu le plaisir d'accueillir, le 23 août à Payerne, le Conseil d'Etat vaudois. Le programme a été revisité afin de mettre en lumière les richesses de notre région au moyen de capsules vidéos qui étaient suivies de tables rondes portant sur les enjeux régionaux. Les thématiques abordées portaient sur :

- le développement des activités civiles et militaires de la base aérienne de Payerne ;
- les perspectives de développement du secteur agroalimentaire dans la Broye;
- les facteurs-clés de développement du tissu économique dans la Broye.

Les Communes de l'ARBV ont solidairement financé cet évènement à hauteur de CHF 1.- par habitant et quelques syndics ont pu participer activement à l'organisation de cet événement, sous l'égide de la Préfecture. Cette journée fut une excellente opportunité pour mettre en valeur les atouts et le potentiel économique de notre belle région.

Finalement, depuis l'assemblée de novembre dernier, nous sollicitons systématiquement les communes de l'ARBV, un mois avant les rencontres des comités, afin de s'enquérir si elles ont des sujets qui devraient être traités par notre association. A ce jour, nous constatons que peu de thématiques sont partagées et nous rappelons que le Comité de l'ARBV est à l'écoute des préoccupations communales et qu'il pourrait notamment les relayer, si nécessaire, auprès des services cantonaux.

Mme Losey Mosimann prend la parole.

Suite à une volonté exprimée par un Syndic, un Groupe de travail dédié spécifiquement à l'aménagement du territoire a été constitué en 2023. Il a pour objectif de permettre aux communes de l'ARBV d'échanger sur des problématiques et sur les bonnes pratiques. 3 rencontres ont eu lieu en 2023 dont une, en décembre en présence de M. Turatti, Directeur du département générale du territoire et du logement. Durant cette rencontre, les communes ont fait part de leurs préoccupations :

- sur les délais des procédures de révision pour les PACom ;
- elles souhaitent également que les aspects pratiques soient pris en compte lors des discussions et que les aménagistes du canton quittent leur bureau pour venir voir la réalité du terrain ;
- elles ont finalement évoqué les surcoûts importants qui sont générés par les nombreux changements lors de la réalisation des PACom et qui ne sont plus couverts par les subventions du canton.

M. Turatti a prêté une oreille attentive aux différentes préoccupations des communes et souhaite trouver des solutions pragmatiques.

Les travaux du PDR la Broye-Vully ont repris en automne 2023 après avoir reçu le préavis cantonal suite à l'examen préalable. La thématique cruciale des zones d'activités a nécessité d'être retravaillée afin de prendre des mesures visant à gérer le surdimensionnement qui pourrait notamment nuire aux différents projets d'extensions qui proviennent d'entreprises implantées. Une mise à jour de la base de données des zones d'activités a été effectuée en début d'année 2024 et ce travail nous a également permis de nous aligner avec les différents PACom. Nous sommes maintenant en mesure d'adapter le dossier du PDR qui devrait être soumis en consultation publique au mois de septembre prochain. L'adoption du PDR par les 31 communes est programmée pour 2025, impliquant un travail supplémentaire de coordination, étant donné que la partie stratégique sera adoptée par les Conseils communaux ou généraux, tandis que la partie opérationnelle relève des municipalités. A la suite de quoi, le PDR devra être approuvé par le canton.

Finalement, en 2023, les organes de gestion pour les 2 sites stratégiques, soit Avenches et Payerne ont été constitués et nous nous attellerons prochainement à la constitution des OG au niveau des zones d'importance régionales.

Mme Aliette Rey informe que lors de la séance du Grand Conseil du 14 mai dernier, Mme la Syndique de Penthéréaz a déposé une motion pour une demande de rallonge supplémentaire de

subventionnement des PACom. Cette motion a passé en commission et devra encore être acceptée en plénum.

4 Comptes 2023

Le budget a été scrupuleusement respecté et l'exercice présente un bénéfice de CHF 13'434 .-. Ce résultat positif est principalement lié à l'organisation de la visite du Conseil d'État Vaudois dans la Broye. Ce bénéfice ne sera pas provisionné car il sera utilisé pour un événement prévu cette année.

Le montant du capital de l'association se monte au 1er janvier 2024 à CHF 52'236.-.

Rapport de la commission de vérification des comptes : ce rapport est lu par Mme Léa Gentil, Vice-Syndique de Grandcour. Les 2 vérificateurs étaient Mme Deborah Kaeser, Représentante de la Commune de Faoug et Mme Clémentine Mayor, Membre Privé Let's Grow up.

Les comptes 2023 de l'ARBV sont adoptés à l'unanimité.



5 Propositions individuelles et divers

M. Cosendai remercie les délégués de s'être déplacés si nombreux à Granges-Marnand. Il rappelle que toutes les communes ont participé à CHF 1.-/habitant pour accueillir la visite du Conseil d'Etat dans la Broye et que celle-ci se solde par un bénéfice. M. Cosendai souligne l'importance que les communes, ayant financé cette journée, ne soient pas "oubliées" lors d'une éventuelle répartition des bénéfices. M. Piccard rappelle qu'une décision de principe pour cette participation avait été adoptée par les Syndics lors d'une séance à Villars-le-Comte. Lors de la même soirée, le groupe de travail s'était engagé à financer au moins le 50% des coûts de cette journée. Ce bénéfice sera utilisé prochainement dans le cadre d'un projet propre à l'ARBV.

M. Blaser encourage les délégués présents à inciter les autres délégués à participer davantage aux assemblées, afin d'améliorer le taux de fréquentation et de mieux comprendre les enjeux régionaux.

M. Bonny demande des informations sur les mesures compensatoires liées au F35. Mme Losey Mosimann répond en indiquant qu'une séance de conciliation s'est déroulée le 8 mai dernier en raison des oppositions concernant le bâtiment devant abriter le simulateur. Les communes et la région maintiennent leur position et attendent du DDPS, une étude d'impact qui n'a pas encore été lancée. Par conséquent, la conciliation n'a pas abouti. Un groupe de travail sur le bruit, rassemblant les communes riveraines, a été formé et est en pourparlers avec le DDPS concernant le nombre de mouvements du F35. Lors de la dernière réunion, le DDPS avait proposé de réduire les mouvements à 4'500. Toutefois, l'impact sur la courbe du bruit est plus étendu que la courbe actuelle et les communes ainsi que la région souhaitent maintenir une courbe de bruit similaire à celle d'aujourd'hui.

M. Daniel Givel, intervient en tant que délégué et propose de décaler les heures de convocation à l'Assemblée générale de l'ARBV de 15 à 30 minutes. Il constate, en effet, que le temps d'attente entre l'Assemblée générale de l'ARBV et celle de la COREB est souvent trop long.

L'Assemblée générale valide cette proposition de changement d'horaire. L'Assemblée générale du 28 novembre prochain sera convoquée pour 19h15.

La parole n'étant plus demandée, M. Givel lève la séance à 19h18, remercie tous les participants et les invite à assister à l'AG de la COREB qui se déroulera à la Grande salle du Centre Sous-Bosset à 20h00.

Pour l'Assemblée générale de l'ARBV, Aurélie Egger

Au nom de l'Assemblée générale de l'ARBV

Président de séance : Daniel Givel

Secrétaire régionale : Christel Losey Mosimann